

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 septembre 2020: «Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié-es des camps des îles grecques».

Rapport de M^{me} Anna Barseghian.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 septembre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat, le 12 octobre 2020, puis sous la présidence de M. Arnaud Moreillon le 21 décembre 2020. La rapporteuse tient à s'excuser pour le retard pris à rendre le présent rapport, et elle remercie le procès-verbaliste M. Philippe Berger pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 octobre 2020

Constatant l'absence des pétitionnaires, les membres de la commission s'interrogent sur l'opportunité de débattre de la pétition malgré tout. Le débat démarre en effet.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s fait l'hypothèse que leur absence est liée à la manifestation qui a lieu à Berne le même jour.

Un commissaire du Parti-démocrate-chrétien souhaite néanmoins aborder la question de la pétition elle-même, et se demande de quelle manière la Ville de Genève pourrait sur ce sujet se substituer au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Déplorant ensuite l'absence des pétitionnaires, elle estime qu'il convient de procéder au classement de cet objet.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s rétorque que la Ville de Genève avait déjà demandé cet été d'accueillir des réfugiés des îles grecques aux côtés des Villes de Zurich et de Lausanne.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que, sur la forme, l'absence des pétitionnaires rend impossible une étude ou une discussion autour de leur texte, et propose par conséquent que cette pétition soit classée, en tout cas à ce stade.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique qu'il y aurait tout lieu de demander aux pétitionnaires s'ils souhaitent venir devant la commission à une

date ultérieure et, s'ils ne le souhaitent pas, de leur demander s'ils sont d'accord de retirer leur pétition.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime que si la demande contenue dans la pétition a déjà été formulée cet été par le Conseil administratif, il convient de prendre note qu'elle est obsolète et qu'elle peut donc être classée.

Un commissaire du l'Union démocratique du centre indique que son parti ne votera pas pour une pétition qui demande d'accueillir des migrants, et fait observer que l'absence de pétitionnaires pour défendre leur texte constitue un manque de respect envers cette commission. Aussi déclare-t-il qu'il votera en faveur du classement de cet objet.

Une commissaire du Parti socialiste indique qu'il pourrait être opportun, étant donné que le Conseil administratif souhaite aller dans le sens des demandes de la pétition, de la renvoyer à celui-ci pour montrer que ces mesures sont également soutenues par la population, tout en envoyant un message de soutien de la part de la commission aux pétitionnaires.

Le commissaire du Parti libéral-radical rétorque que ce soutien a déjà été exprimé en juin par le Conseil municipal, lorsqu'il a majoritairement demandé au Conseil administratif de prendre position sur les réfugiés dont il est question. Il fait observer qu'un renvoi de la pétition au Conseil administratif générerait par conséquent une bureaucratie inutile et équivaldrait à enfoncer une porte ouverte.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare qu'il serait compliqué de renvoyer une pétition au Conseil administratif ou même de la discuter étant donnée l'absence des pétitionnaires, ce d'autant plus que M. Kanaan a déjà pris des initiatives en la matière auprès du SEM, initiatives qu'il conviendrait peut-être de clarifier. Mais elle estime qu'en l'état il conviendrait de classer cet objet.

Votes

La présidente propose de passer au vote des trois propositions évoquées, à savoir premièrement le classement, ensuite la réinvitation, puis le renvoi au Conseil administratif.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission refuse le classement.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission refuse la réinvitation des pétitionnaires.

Par 10 non (3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 oui (S), la commission refuse le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-430.

Constatant que toutes les propositions ont été refusées, la présidente indique qu’il convient de revenir à la discussion. Elle demande aux commissaires quelle est la suite qu’ils souhaitent donner à cette pétition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de contacter les pétitionnaires pour leur demander un retrait, et explique que cette démarche serait d’autant plus pertinente que M. Kanaan a pris une position similaire à celle des pétitionnaires, comme il a été dit précédemment.

Une commissaire du Parti socialiste abonde dans le même sens, mais préconise que le mieux serait de contacter les pétitionnaires en leur proposant soit de retirer leur texte, soit de venir le défendre devant la commission.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien dit son accord avec cette proposition, ce d’autant que les pétitionnaires n’ont pas écrit contrairement aux pétitionnaires des deux objets précédents pour justifier les raisons de leur absence. Elle déclare qu’il serait par conséquent correct de leur offrir une nouvelle possibilité de défendre leur pétition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique qu’il conviendrait également de leur offrir la possibilité d’un retrait de leur pétition.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s déclare que son groupe soutient cette proposition. Il note en outre que cette pétition ayant été déposée le 8 septembre, et M. Kanaan ayant pris position sur ce sujet le 11 septembre, il doit y avoir un sens dans le fait que les pétitionnaires n’ont pas procédé au retrait de leur texte suite à cela.

La présidente propose par conséquent de passer au vote de la proposition visant à écrire aux pétitionnaires pour les réinviter à venir s’exprimer devant la commission ou, s’ils ne le souhaitent pas, les inviter à retirer leur texte.

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC), la proposition est acceptée.

Un courrier a été envoyé aux pétitionnaires de la pétition P-430 les invitant à choisir entre une réinvitation et un retrait du texte.

Séance du 21 décembre 2020

Audition de M. Pablo Cruchon de l’association Evacuer maintenant

Le président accueille M. Cruchon et le remercie de sa présence avant de lui donner la parole.

M. Cruchon remercie la commission pour son invitation. Il précise tout d’abord être présent au nom d’Amnesty International et de la coalition Evacuer maintenant qui regroupe 132 associations et 50 000 personnes, et qui était née en

février 2020, suite à l'annonce du gouvernement turc d'ouvrir complètement ses frontières. Il relève que les réfugiés se sont alors retrouvés face à des douaniers grecs très durs, et installés dans des camps déjà surpeuplés par des requérants. Il explique que du fait de cette situation qui mettait leur vie en jeu, un certain nombre de citoyens et de citoyennes ont demandé au Conseil fédéral d'accueillir le plus vite possible des réfugiés du camp de Moria à Lesbos. Il relève que les conditions déjà déplorables du camp, où par exemple un seul robinet était à disposition pour 300 personnes, se sont durcies du fait du Covid, indiquant que le confinement grec avait été accompagné d'un blocage des camps, si bien que les réfugiés n'avaient plus accès aux marchés de l'extérieur pour assurer leur subsistance, et que les médecins ou la police ne pouvaient plus entrer dans le camp si besoin. Il précise que la pétition, déposée en juin, a reçu 50 000 signatures et a vu neuf villes en Suisse, dont la Ville de Genève, lui apporter son soutien. Il ajoute que, depuis le dépôt du texte, les conditions de vie des réfugiés de Lesbos se sont encore dégradées, relevant que, suite à l'incendie du camp de Moria en septembre, un nouveau camp sans accès à l'eau a été ouvert sur un ancien camp d'entraînement militaire. Il indique que les tentes des migrants sont sur un terrain rocailleux et qu'elles sont inondées dès qu'il pleut. Il explique que ces tentes accueillaient 8000 personnes, dont 40% d'enfants, et que parmi ces mineurs 50% ont moins de 12 ans, et fait observer qu'il ne s'agit donc pas de jeunes gens célibataires comme on l'entend souvent, mais de familles, de jeunes enfants, et de personnes fragiles. Il explique que c'est pour faire face à l'urgence de la situation que la coalition précitée a décidé d'amplifier le mouvement en lançant des pétitions également dans les communes, pour montrer au Conseil fédéral qu'il est temps d'agir vite, car des vies sont en jeu. Il relève que la Suisse aurait tout à fait la capacité d'accueillir plus que les 91 mineurs non accompagnés accueillis cette année, et fait observer qu'elle avait été capable de recevoir 53 000 réfugiés en une année lors du conflit en ex-Yougoslavie. Il relève que la politique induite par les Accords de Schengen-Dublin s'est en l'occurrence révélée catastrophique, car les réfugiés ne peuvent déposer leurs demandes d'asile auprès des autorités grecques, car les bureaux prévus à cet effet sont fermés du fait de la situation sanitaire. Pour ce qui est des résidents du camp, il explique que 74% sont originaires d'Afghanistan, 7% de Syrie, et 19% répartis selon d'autres provenances, et constate donc que 81% d'entre eux seraient par conséquent éligibles au droit d'asile. Il déclare que c'est face à l'inaction du gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour accueillir une partie de ces requérants que les pétitions locales ont été lancées pour augmenter la pression politique, et relève que c'est maintenant 25 villes qui soutiennent cette démarche, parmi lesquelles Zurich, Berne, Genève, Lausanne, ou La Chaux-de-Fonds. Il indique ainsi que même si le Conseil administratif s'est prononcé favorablement aux propositions de la coalition, il estime qu'il serait utile que le Conseil municipal réaffirme l'appui de la Ville de Genève à l'accueil de certains requérants de Lesbos, notamment pour rappeler l'importance de la tradition humanitaire de la Ville et du pays.

Question des commissaires

Un commissaire demande tout d’abord à M. Cruchon combien il souhaiterait faire venir de personnes de ce camp. Constatant ensuite que la plupart d’entre ces personnes sont arrivées par la Turquie, il demande s’il est de sa volonté d’en accueillir davantage du moment que M. Erdogan estimerait opportun d’en agrandir le flux vers l’Europe occidentale.

M. Cruchon répond qu’il n’est pas de sa compétence de décider du nombre de requérants à accueillir, d’autant plus que le Covid a réduit la capacité d’accueil des centres suisses. Il déclare que la pétition constate uniquement que la Suisse est capable de faire bien mieux qu’à l’heure actuelle, en accueillant plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de réfugiés. Il précise que si la coalition Evacuer maintenant avait articulé le chiffre de 2500-3000 requérants, c’était car il s’agissait du nombre de places disponibles avant le début de la crise sanitaire. Concernant la deuxième question posée, il répond que la politique d’accueil des îles de la mer Egée ne dépend pas de M. Erdogan, et relève à ce titre que déjà avant février 2020 les conditions de ces camps n’étaient pas acceptables pour les 39 000 personnes qui y étaient déjà. Il convient cependant que la politique de la Turquie en la matière est délétère, mais constate que la Suisse n’a pas vraiment son mot à dire sur la question, alors qu’elle a une certaine responsabilité envers les réfugiés de Lesbos en qualité de membre de l’espace Schengen et de signataire des accords de Dublin.

Une commissaire relève que la situation en Afrique est également très problématique, avec des situations de famine dues aux invasions de criquets ou aux sécheresses, et demande en ce sens à M. Cruchon s’il estime qu’il est du rôle de Genève d’accueillir toute la misère du monde. Faisant ensuite observer que la crise du Covid a mis en lumière le cas de nombreux sans-papiers et de sans-abris que l’on n’arrive déjà pas à loger, elle demande où seront accueillis les requérants que l’on fera venir à Genève.

M. Cruchon répond qu’entre accueillir 500 personnes et accueillir toute la misère du monde, il y a là un écart intéressant qui pourrait faire l’objet de décisions politiques appropriées. Il fait ensuite observer que la plupart des réfugiés syriens et afghans de Lesbos obtiendraient certainement leur droit d’asile conformément aux critères fédéraux s’ils pouvaient déposer leurs demandes en Suisse, étant donné qu’ils sont arrivés de pays en guerre ou très instables. Il relève avec regret que ces personnes n’ont pas la possibilité de déposer leurs demandes, étant donné qu’on ne les laisse pas sortir du camp, et déclare que c’est la Suisse et l’Europe qui sont en ce sens en situation d’illégalité par rapport à leur propre droit autant que par rapport au droit international. Passant ensuite à la deuxième question, il partage le constat de la commissaire faisant état de la misère grandissante en Suisse, mais il précise ne pas aujourd’hui être mandaté pour parler de cette question, dont il convient qu’il serait nécessaire de la traiter également.

La commissaire relève qu'il n'a pas été répondu à sa question de savoir où la Ville de Genève logerait ces requérants, étant donné qu'il est déjà difficile pour ses habitants, ainsi que pour les sans-abris qui y vivent déjà, de s'y loger.

Le président répond que les requérants d'asile sont répartis par cantons, et précise que chaque canton dispose de centres d'accueil.

M. Cruchon ajoute que Genève dispose de telles infrastructures pour pouvoir les accueillir. S'il convient qu'il existe un problème de logement à Genève, il répète que cela n'est pas l'objet du débat de ce soir.

Une commissaire, relevant que le Conseil administratif a déjà répondu positivement sur le principe, demande si le renvoi permettrait d'appuyer la politique de celui-ci.

M. Cruchon répond par l'affirmative, et précise qu'il avait écrit au Conseil municipal en juin, justement lorsque le Conseil administratif, rappelant que Genève était une Ville solidaire, s'était mise à disposition du Conseil fédéral pour accueillir des requérants, de même que Lancy ou Vernier.

Une commissaire demande à M. Cruchon combien de places sont actuellement libres dans les centres de requérants du pays.

M. Cruchon précise avoir fait la demande au SEM en avril, et indique qu'il lui avait alors été répondu que 2500 places étaient occupables immédiatement. Il précise ne pas s'être renseigné depuis, mais indique que le Conseil municipal pourrait en faire la demande, ou lui-même.

Le président propose de passer à la délibération.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il serait opportun de voter ce soir, étant donné que le Conseil administratif a pris position et que le pétitionnaire a été auditionné.

Un commissaire du l'Union démocratique du centre se déclare favorable au classement de l'objet.

Un commissaire du Parti libéral-radical est également favorable au vote de l'objet ce soir, et estime qu'étant donné que le Conseil administratif a déjà pris position et que le sujet est de la compétence de la Confédération et du Canton, il est opportun de classer cette pétition.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s confirme que si la Ville ne peut pas accueillir toute la misère du monde, elle peut tout de même faire sa part pour la soulager, et estime que même si la Ville a déjà fait bouger les lignes en soutenant

la démarche présentée dans la pétition, le fait de la renvoyer permettrait de soutenir le Conseil administratif dans sa prise de position de cet été, ce d'autant que la situation sur le terrain a même empiré depuis.

Une commissaire d'Ensemble à gauche recommande sur cette question la lecture du dernier livre de Jean Ziegler, qui traite du camp de Lesbos. Elle indique ensuite que son groupe va également soutenir le renvoi du texte au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste convient que cette question est du ressort de la Confédération et du Canton, mais estime qu'il serait symboliquement positif de renvoyer ce texte pour montrer que le Conseil municipal soutient la démarche du Conseil administratif visant à accueillir ces populations fuyant des zones de conflit ou des zones instables. Elle ajoute que concernant une question de ce genre qui relève du devoir d'hospitalité, l'on se situe dans le domaine de l'impératif éthique, donc au-dessus du domaine de la stricte répartition des compétences politiques.

Le président rend tout d'abord attentif au sort dramatique de ces 1600 enfants de moins de 12 ans, puis indique que le renvoi serait une manière de montrer au Conseil administratif qu'il est soutenu. Il estime enfin que la Suisse a sa part de responsabilité dans cette situation étant donné qu'elle est partie prenante du système Schengen-Dublin.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que le son groupe votera en faveur du classement de l'objet.

La commission accepte le renvoi de la pétition P-430 au Conseil administratif par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 voix en faveur du classement (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Annexe: pétition P-430

P-430

Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques

La situation dans les camps des îles grecques se dégrade

Pendant des mois et des années, les réfugié.es doivent survivre dans des camps surpeuplés, comme celui de Moria à Lesbos. Un point d'eau doit suffir à mille personnes. Les réfugié.es sont obligés de faire la queue pendant des heures pour recevoir de la nourriture qui n'est souvent pas comestible. De plus, une épidémie de Covid-19 provoquerait une catastrophe avec de nombreux morts. Le fait que le Conseil fédéral n'ait accepté jusqu'à présent que 53 réfugiés mineurs qui ont déjà de la famille en Suisse est une honte au vu de l'ampleur des besoins.

Une vaste campagne pour accueillir les réfugié.es des camps

50'000 personnes dans toute la Suisse, plus de 130 organisations et les Églises soutiennent l'appel de Pâques d'Amnesty International, ÉvacuerMAINTENANT et la Charte de la migration, qui appelle à une évacuation rapide des camps grecs et à un accueil généreux des réfugié.es. De nombreux responsables politiques - toutes tendances confondues - ont également apporté leur soutien à ces demandes. Ce qui compte, ce n'est pas l'appartenance politique, mais bien la conscience humaine.

Les huit plus grandes villes de Suisse

Lausanne, Genève, Zurich, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Winterthur et Saint-Gall se sont jointes à cet appel. Elles demandent aux autorités fédérales de faire davantage pour mettre fin à la détresse dans les îles de la mer Égée et se déclarent prêtes à y accueillir des réfugié.es. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration morale, mais d'une offre concrète que le Conseil fédéral devrait accepter.

Les communes sont la base de notre démocratie !

L'espoir que le Conseil fédéral prenne note de l'attitude ouverte de ces villes ne s'est malheureusement pas réalisé jusqu'à présent. **C'est pourquoi le plus grand nombre possible de petites villes et villages de Suisse doivent également faire entendre leur voix.** Plus ils sont nombreux, plus il devient évident qu'il existe une volonté d'aider les réfugié.es partout dans notre pays. Ainsi, les chances augmentent que le Conseil fédéral change d'avis et agisse enfin de manière humaine.

Pour ces raisons, en tant qu'habitant.es de Ville de Berne, nous demandons nos autorités communales de :

- accepter d'accueillir des réfugié.es des îles grecques
- communiquer publiquement cette décision et la transmettre au Conseil fédéral.